



## ATTESTATION D'ADHESION 2023/2024 A LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE (FFSA)

Marc TRUFFAUT, président de la Fédération Française du Sport Adapté atteste que l'association sportive dénommée :

### LE CARREAU THOUARSAIS

est adhérente, comme membre titulaire, de la F.F.S.A (conformément à l'article 2 des statuts fédéraux)

Conformément à l'article 11 de l'Ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, qui précise que « L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 vaut agrément. », **l'affiliation de l'association LE CARREAU THOUARSAIS à la FFSA vaut agrément Sport.**

Au titre de son affiliation à la FFSA, elle s'engage à en respecter les statuts et les règlements.

**N° d'affiliation FFSA : 79/29 - Nombre de licences : 16**

Fait à Paris le 18/11/2023

**Marc Truffaut**  
Président